

Société Générale (FR)
Twin Win
Europe USD



Introduction

- Note structurée d'une durée de 6 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)¹. Comme il s'agit d'un indice 'Price Return' et par opposition à un indice 'Total Return', sa performance sera uniquement influencée par les variations de cours des actions et non par les dividendes versés sur la base de ces actions. Ceux-ci ne sont pas réinvestis dans l'indice. Il convient en outre de noter que les investisseurs ne bénéficient pas des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice.
- A l'échéance, vous avez droit (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) : au remboursement de 100% de votre capital initial en USD (hors frais² et taxes) ET à une plus-value brute³ unique en USD équivalente à la performance moyenne⁴ absolue de l'indice (plafonnée à +30%).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial en USD et à cette éventuelle plus-value en USD sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.
- Emetteur : Société Générale [Moody's : A1 (perspective stable), S&P : A (perspective stable)]⁵.
- Libellé en USD: le remboursement du capital (hors frais) et du gain sera effectué en USD (dollar américain) et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR).

Public cible

Ce produit complexe est réservé aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Cette note structurée est destinée à des clients/personnes possédant suffisamment d'expérience et connaissance pour comprendre les caractéristiques du produit Société Générale (FR) Twin Win Europe USD.

Nature de l'investissement

Société Générale (FR) Twin Win Europe USD est une note structurée émise par Société Générale.

En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital initial en USD (hors frais² et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute³ unique en USD liée à la performance moyenne⁴ absolue de l'indice (plafonnée à +30%) (cf. page 3).

Objectif d'investissement

Cette note s'adresse aux investisseurs qui envisagent une hausse ou baisse des marchés actions de 11 pays de la zone Euro au travers de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® (Price Return), avec un gain dans la limite de 30% à un horizon 6 ans.

¹ Voir description en page 2.

² Frais d'entrée de 1,75% maximum et une commission de change de 0,15%.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁴ La performance moyenne est calculée sur la base des performances de l'indice observées tous les 2 ans durant les 6 années de l'obligation structurée (3 observations).

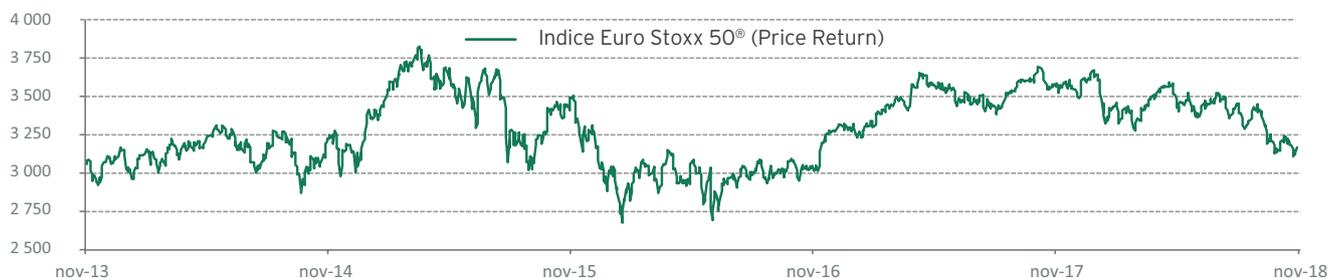
⁵ Ratings au 26/11/2018. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004.

L'indice en bref

L'indice Euro Stoxx 50® (Price Return), dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière# ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Cet indice a donc pour objectif de refléter la tendance globale des valeurs blue chips (c.-à-d. entreprises reconnues possédant une importante capitalisation boursière) de la zone Euro et s'est imposé comme une des références des marchés d'actions européens. L'indice est de type 'Price Return', c'est-à-dire calculé sans dividendes réinvestis.

La capitalisation boursière correspond à la valeur de l'ensemble des actions d'une entreprise sur le marché.

Evolution de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années



Source : Bloomberg - Données du 26 novembre 2013 au 26 novembre 2018.

Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)

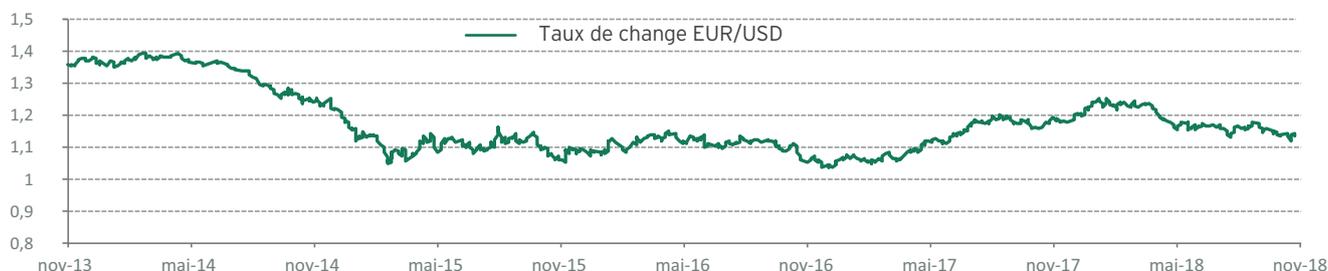
| | Indice Euro Stoxx 50® (Price Return) |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Performance annualisée* sur 5 ans | 0,7% |
| Performance sur 1 an | -11,4% |
| Volatilité** historique 1 an | 12,9% |

* La 'performance annualisée' de l'indice est la conversion de la performance observée sur une période de 5 ans de l'indice exprimée en base annuelle.

** La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variations historiques de l'indice sur une période d'un an. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

Source : Bloomberg - Données du 26 novembre 2013 au 26 novembre 2018.

Zoom sur le taux de change EUR/USD



Source : Bloomberg - Données du 26 novembre 2013 au 26 novembre 2018.

L'euro est pour le moment sous pression en raison des craintes politiques en Italie, et de l'accélération à la hausse des rendements obligataires américains. Cette hausse devrait toutefois s'avérer limitée si bien que le dollar devrait plafonner, dans la mesure où la FED a déjà largement entamé son cycle de hausse de taux. En outre, la normalisation du bilan de la BCE et des perspectives d'inflation désormais plus favorables en Europe devraient in fine engendrer des hausses de taux également en zone Euro, ce qui devrait bénéficier à la monnaie unique.

Source: Société Générale, novembre 2018.

Au 26 novembre 2018, 1 EUR valait 1,1328 USD

Pour acquérir une coupure de 2 000 USD à ce taux de change, vous devriez payer 1 765,54 EUR (frais exclus). Si à l'échéance, le dollar américain s'est affaibli de 10% contre l'Euro, à 1,2587 USD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1 588,98 EUR pour votre coupure de 2 000 USD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%. A l'inverse, si le dollar américain s'est apprécié de 10% contre l'Euro, à 1,0298 USD pour 1 EUR, vous recevrez 1 942,09 EUR pour votre coupure de 2 000 USD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

Source: Bloomberg, 26 novembre 2018.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITE OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIAIBLES. CELA N'A AUCUNE INCIDENCE SUR L'OBLIGATION DE L'ÉMETTEUR À REMPLIR SES OBLIGATIONS ENVERS LES INVESTISSEURS/CONSOMMATEURS, DONT IL NE PEUT SE LIBÉRER, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

Description du mécanisme

D'une durée de 6 ans, Société Générale (FR) Twin Win Europe USD vous permet d'accéder à l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return), indice composé des 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro (voir page 2).

A l'échéance, Société Générale (FR) Twin Win Europe USD vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) : un remboursement de l'intégralité de votre capital initial en USD (hors frais¹ et taxes) plus la performance moyenne² absolue de l'indice (plafonnée à +30%)³.

| Moyenne des performances de l'indice observées tous les 2 ans durant les 6 années (3 observations) de l'obligation structurée Société Générale (FR) Twin Win Europe USD | Remboursement à l'échéance* |
|---|--|
| Inférieure à 0% | 100% de votre capital initial en USD (hors frais ¹ et taxes ¹) + |
| Supérieure à 0% | Performance moyenne ² absolue de l'indice (plafonnée à +30%) ³ |

N.B. : Le point de sortie lissé (moyenne des performances de l'indice observées tous les 2 ans durant les 6 années (3 observations)) peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

*Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de Société Générale.

Zoom sur le mécanisme de performance absolue

La structure intègre un mécanisme de performance absolue permettant à l'investisseur de bénéficier à l'échéance à la fois de l'évolution positive ET négative de l'indice. Ainsi, dans le cas où :

- la performance moyenne est négative : l'investisseur bénéficie d'un gain positif (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) égal à cette performance moyenne² (plafonnée à +30%).
- la performance moyenne est positive : l'investisseur bénéficie d'un gain positif (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) égal à cette performance moyenne² (plafonnée à +30%).

Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : <http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1864617466/fre>). Ces scénarios sont fournis par l'Emetteur (Société Générale) et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement(UE) N°1286/2014).

Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir en USD après déduction des coûts à 1 an, 3 ans et 6 ans en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

¹ Frais d'entrée de 1,75% maximum et une commission de change de 0,15%.

² La performance moyenne est calculée sur la base des performances de l'indice observées tous les 2 ans durant les 6 années de l'obligation structurée (3 observations).

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une

garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de Société Générale, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial en USD, le remboursement pouvant même être nul.

| | Exemple 1 | Exemple 2 | Exemple 3 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Performance constatée de l'indice à l'échéance | -8% | 13% | 51% |
| Performance moyenne ¹ de l'indice | -4% | 19% | 41% |
| Remboursement à l'échéance ² | 104% | 119% | 130% |
| Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ³ (frais d'entrée inclus ⁴) | 0,36% | 2,64% | 4,16% |

Focus sur le mécanisme de calcul de la performance moyenne de l'indice

| | Observation 1 08/02/2021 | Observation 2 07/02/2023 | Observation 3 31/01/2025 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Performance de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) par rapport à la date de constatation initiale (07/02/2019) | 42% | 35% | 46% |
| Moyenne des 3 performances de l'indice observées tous les 2 ans (3 observations) | | | 41% |

¹ La performance moyenne est calculée sur la base des performances de l'indice observées tous les 2 ans durant les 6 années de l'obligation structurée (3 observations).

² Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁴ Frais d'entrée de 1,75% maximum et une commission de change de 0,15%.

Principaux risques de Société Générale (FR) Twin Win Europe USD

Information complémentaire de droit belge : l'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

Documentation juridique

Les 'Notes' Société Générale (FR) Twin Win Europe USD émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 29/11/2018) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 20/06/2018 (complété par les suppléments du 24/08/2018 et du 10/09/2018) et approuvé par la CSSF le 20/06/2018 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU).

Le Prospectus de Base, les suppléments au Prospectus de Base, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur <http://kid.smarkets.com/isin/XS1864617466/fre>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur prospectus.socgen.com. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P et A1 selon Moody's). Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix de marché de Société Générale (FR) Twin Win Europe USD. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du coupon potentiel et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier, ou un report de la maturité de ces créances.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Société Générale (FR) Twin Win Europe USD peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Société Générale (FR) Twin Win Europe USD pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Société Générale. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de 100% du capital initial en USD (hors frais¹ et taxes) ne vaut qu'à l'échéance.

¹ Frais d'entrée de 1,75% maximum et une commission de change de 0,15%.

Risque de liquidité

Les notes structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale ou une entité de son groupe assurera une certaine liquidité quotidienne avec une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale ou une entité de son groupe. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale ou une entité de son groupe. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale ou une entité de son groupe se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ou une entité de son groupe ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de la note structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié au sous-jacent

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur, et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Prospectus de Base (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus de Base (pages 62-63, 248-254, 452-454 et 485).

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des notes. Dans le pire des cas, le montant remboursé pourra être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus de Base (page 239).

Risque de change

Le produit étant libellé en USD, si, à l'échéance ou en cas de revente avant l'échéance, vous souhaitez convertir votre capital et vos gains potentiels en EUR, ces montants pourront être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations du taux de change. Ce risque se matérialise particulièrement pour les investisseurs ne possédant pas de compte en devise USD.

Principales caractéristiques financières

| | |
|--|--|
| Nom | Société Générale (FR) Twin Win Europe USD |
| Code ISIN | XS1864617466 |
| Prix d'émission | 100% |
| Frais supportés par l'investisseur | <p>Frais inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts facturés par l'Emetteur (incluant coûts de structuration) : 1,42% du montant nominal souscrit. Les « coûts d'entrée » mentionnés dans le KID incluent les coûts facturés par l'Emetteur. - Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur (cf. « Autres coûts récurrents » dans le KID), inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Société Générale versera à Nagelmackers des commissions d'un montant annuel maximum de 0,70% du montant de l'émission (soit un montant maximum de 4,20% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité) au titre de la distribution des notes structurées. A titre indicatif, ce montant est de 0,67% du montant de l'émission (soit un montant maximum de 4,02% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité) sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription. <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : 1,75% maximum - Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> - Taxe sur les Opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR) - Fourchette bid/mid de 0,5% • A l'échéance : 0% - Commission de change: Pour toute opération de change une commission de change de 0,15% sera prélevée. Dans le cas où l'investisseur dispose d'un compte en EUR mais pas de compte en USD, la commission de change s'appliquera au moment où l'investisseur veut souscrire ainsi que lorsque l'investisseur souhaitera vendre et convertir ses USD en EUR. |
| Revente avant l'échéance | Les notes structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne avec une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire). |
| Emetteur | Société Générale |
| Distributeur | Banque Nagelmackers S.A. |
| Type | Note structurée de droit anglais |
| Devise | USD |
| Coupure | 2 000 USD |
| Minimum d'investissement | 2 000 USD |
| Période de commercialisation | Du 3 décembre 2018 au 31 janvier 2019 |
| Date d'émission | 7 février 2019 |
| Date d'échéance | 7 février 2025 |
| Dates de constatations tous les 2 ans pour le calcul de la performance moyenne | 08/02/2021; 07/02/2023; 31/01/2025 |

| | |
|--|---|
| Sous-jacents | Indice EURO STOXX 50® (Price Return) - Ticker Bloomberg : SX5E Index |
| Profil d'investisseur | <p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent d'une bonne compréhension de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissement, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissement (approche Guide Financier : uniquement possible pour des personnes physiques), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 6 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de croissance de type 100% 'bonds'. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site : https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiele-routeplanner-FR.pdf</p> |
| Fiscalité | <p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (26/11/2018) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. • Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> |
| Publication de la valeur du produit | La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos . |
| Documentation | <p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'Notes' Société Générale (FR) Twin Win Europe USD émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 29/11/2018) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 20/06/2018 (complété par les suppléments du 24/08/2018 et du 10/09/2018) et approuvé par la CSSF le 20/06/2018 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1864617466/fre) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés, des Conditions Définitives, du Prospectus de Base, des suppléments au Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur www.prospectus.socgen.com. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.</p> |
| Réclamation | En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be). |

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique ‘facteurs de risques’ du Prospectus de Base.

Disponibilité du document d’informations clés : la dernière version du document d’informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l’adresse kid.sgmarkets.com.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la ‘Personne Intéressée’) est tenue d’informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte un droit au remboursement du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale). Ce droit ne vaut qu’à la date d’échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l’investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d’échéance.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l’effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l’investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s’est engagée à assurer un marché secondaire avec une fourchette bid/mid de 0,5% sur le produit. Société Générale s’est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L’exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture visant à prémunir notamment contre le risque de change ou le risque de taux. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Société Générale.

Avertissement relatif à l’Indice : l’indice mentionné dans le présent document (l’‘Indice’) n’est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n’assumera aucune

responsabilité à ce titre. L’Indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les ‘Concédants’), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l’Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l’Indice. Cela n’a aucune incidence sur l’obligation de l’émetteur à remplir ses obligations envers les investisseurs/consommateurs, dont il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d’Amérique : les titres n’ont pas fait l’objet d’un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d’une transaction en dehors des Etats-Unis (‘offshore transaction’, tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d’un Cessionnaire Autorisé. Un ‘Cessionnaire Autorisé’ signifie toute personne qui (a) n’est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n’est pas une personne entrant dans la définition d’une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l’U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n’est pas une ‘personne ressortissante des Etats-Unis’ (‘Non-United States person’) définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l’exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l’exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des ‘personnes ressortissantes des Etats-Unis’ (‘Non-United States persons’), sera considérée comme une U.S. Person. Les titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l’acquisition d’un titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s’adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l’exactitude, l’exhaustivité ou la pertinence de l’information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l’information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l’obligation de l’Emetteur d’exécuter ses obligations à l’égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.